

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 8 - 10 février 2000

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 3 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2000/3/1
25 janvier 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

**RAPPORT SUR LE VOL KSV 3275
AFFRÉTÉ PAR LE PAM AU KOSOVO**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Division des finances et des systèmes d'information (FS): J. Mabutas tel.: 066513-2700

Analyste financier (FSD): N. Oberlin tel.: 066513-2809

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2645).



1. Le présent rapport au Conseil d'administration a pour but de faire le point sur les mesures que le Secrétariat et les autres autorités concernées ont déjà prises et/ou sont en train de prendre à la suite du tragique accident du vol KSV 3275, affrété par le PAM, et de demander au Conseil d'approuver le financement du Compte spécial catastrophe KSV 3275.
2. Le 12 novembre 1999, un avion (vol KSV 3275) affrété par le PAM auprès de SiFly, s'est écrasé près de Pristina avec 24 personnes à son bord (21 membres du personnel d'institutions du système des Nations Unies et d'ONG, et trois membres de l'équipage). Il n'y a pas eu de survivant. Cet avion faisait partie de la navette aérienne organisée par le Programme pour transporter les fonctionnaires et les employés d'institutions du système des Nations Unies, d'ONG et des Etats membres entre Rome et le Kosovo.
3. Les autorités françaises de l'aviation civile (Bureau Enquêtes-Accidents) enquêtent actuellement sur les circonstances et les causes de l'accident. Un rapport préliminaire sur les faits déjà établis quant aux circonstances de l'accident a été communiqué le 30 décembre 1999 aux familles des victimes. Le rapport définitif devrait être publié en février 2000.
4. Immédiatement après l'accident, le Secrétariat a pris les mesures suivantes:
 - il a constitué des cellules de gestion de la crise à Rome et à Pristina;
 - il a fait appel à *Kenyon International Emergencies Services* (KIES), entreprise spécialisée dans les interventions post-catastrophe, qui a apporté son soutien au PAM pour la coordination opérationnelle, les expertises légales, les services funéraires, l'aide aux familles en deuil et au personnel du PAM;
 - il a travaillé en étroite coordination avec la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force du Kosovo (KFOR) pour la résolution des problèmes opérationnels et administratifs à Pristina;
 - il a accepté et coordonné le soutien massif apporté par les autorités italiennes (Présidence du Conseil, Ville de Rome, Institut de Médecine légale de l'Université La Sapienza) pour l'identification des victimes et leur transport dans des conditions appropriées de Pristina à Rome, puis vers les villes d'Italie ou leurs pays respectifs.
 - il a payé les frais de transport, de logement et autres frais généraux des familles des victimes, et a apporté à ces dernières un soutien psychologique et affectif avec l'aide de bénévoles d'Assistalia et du personnel de KIES et du PAM;
 - il a organisé des cérémonies commémoratives à la mémoire des victimes, à Rome et à Pristina, auxquelles ont participé les familles et amis des victimes, des dirigeants du Gouvernement italien, des membres du Conseil d'administration, les ambassadeurs des pays d'origine des victimes, de hauts représentants des institutions du système des Nations Unies et des ONG concernées, et des membres du personnel du PAM à Rome;
 - il a mis sur pied une Unité de coordination de la crise chargée de suivre les problèmes en suspens, notamment celui du tri des effets personnels des victimes et de leur renvoi à leurs familles respectives; et
 - il a coordonné la mise au point d'une stratégie avec des juristes extérieurs en vue du traitement des futures plaintes des passagers.



5. Pour agir le plus rapidement et le plus efficacement possible, et pour apporter un maximum de soutien aux familles des victimes, le Directeur exécutif a immédiatement ouvert un compte spécial intitulé Compte spécial catastrophe KSV 3275, placé sous son autorité, comme le prévoit l'article 5.1 du Règlement financier. Toutes les dépenses liées à l'accident, considérées comme extraordinaires et qui ne peuvent pas être couvertes par le budget administratif et d'appui aux programmes, seront imputées à ce compte spécial. Compte tenu de la situation, il n'a pas été possible d'obtenir l'approbation préalable du Conseil d'administration pour autoriser le financement de ce compte spécial. Il faut donc l'obtenir *a posteriori*.
6. Les dépenses encourues dans cette opération sont pour l'essentiel le paiement des frais de voyage et de logement des parents proches des victimes, les "faux frais" qui leur ont été remboursés pour leurs dépenses générales, les dispositions et cérémonies funéraires, l'obtention de conseils, les télécommunications, ainsi que le paiement des déplacements du personnel et des consultants, les honoraires et autres dépenses connexes. Les dépenses totales au 31 décembre 1999 sont présentées en annexe. Le Secrétariat estime qu'il faudra vraisemblablement engager d'autres dépenses après la date du présent rapport, notamment les honoraires et frais d'avocats qui seront payés en temps utile. Tout remboursement de dépense sera porté au crédit du compte spécial. L'utilisation du compte spécial sera notifiée au Conseil d'administration en octobre 2000, dans le cadre de l'examen des états financiers vérifiés pour la période biennale qui s'est terminée le 31 décembre 1999.
7. Le Directeur exécutif exprime sa gratitude:
 - aux autorités italiennes pour leur travail, leur coopération et l'aide financière qu'ils ont apportée au Programme;
 - aux fonctionnaires et au personnel de la MINUK et de la KFOR, des Autorités françaises de l'aviation civile, du Centre d'information des Nations Unies à Rome, d'Assistalia, aux membres du Conseil d'administration et à tous ceux qui ont apporté leur aide au Programme pendant cette période; et
 - à tous les fonctionnaires et employés du PAM au Kosovo et à Rome qui se sont portés volontaires et ont travaillé bénévolement pendant de nombreuses heures, permettant ainsi au Programme de traiter les suites de ce tragique accident avec rapidité, mais aussi avec tact et compassion, dans la dignité et le respect des impératifs juridiques.
8. Le Directeur exécutif honore la mémoire des victimes de l'accident qui ont sacrifié leur vie pour aider les personnes en difficulté au Kosovo.
9. Le Directeur exécutif recommande que le Conseil d'administration:
 - prenne note des mesures prises par le Secrétariat pour traiter la catastrophe et en gérer les suites; et
 - autorise, *a posteriori*, l'utilisation du Fonds général du Programme pour financer le Compte spécial catastrophe KSV 3275.



ANNEXE

DÉPENSES TOTALES AU 31 DÉCEMBRE 1999 en dollars E.-U.
--

Voyages et logement des membres des familles des victimes et du personnel du PAM	170 550
Déplacements internationaux et dépenses des membres des familles des victimes	50 000
Déplacements et dépenses des membres du personnel du PAM qui ont assisté aux funérailles des victimes	13 410
Déplacements et dépenses des membres du personnel du PAM en poste à Pristina pour appui psychologique et compte rendu à Rome	22 390
Logement à l'hôtel des membres des familles des victimes et appui psychologique (Rome)	79 670
Autres frais d'accueil et de transport pour les familles et le personnel du PAM (Rome)	5 080
Frais funéraires et organisation des cérémonies	36 200
Consultations (consultations juridiques, gestion de crise, groupe de crise)	136 300
Communications et relations publiques	74 300
Autres dépenses (y compris les dépenses du PAM à Pristina)	19 300
Total	436 650

